

Compte-rendu/Procès-verbal : Séance du conseil municipal du 3 octobre 2014

Du 29 septembre 2014, date de la convocation du conseil municipal, adressée individuellement à chacun des membres pour la réunion ordinaire qui aura lieu le Vendredi 3 octobre, à 20h30.

L'an deux mil quatorze, le Vendredi 3 octobre à 20h30, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas DEULOFEU, Maire.

L'ordre du jour de la séance est annexé au présent registre.

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, Mme MORICE Claire, M. LOUVEL Frédéric, M. BODIN Thierry, M. LEMESLE Matthieu, M. BROSSARD Kévin, M. GERAULT Marc, M. PERCHARD Nicolas, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie, Mme BEAUFILS Laurence, M. PIEAU Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. CHRETIEN Hervé

Secrétaire de séance : a été élu Madame LOUTELLIER Emilie

Pouvoir de vote : M. CHRETIEN Hervé a donné pouvoir de vote à Mme SACAZE Catherine

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 septembre 2014

Partie 1 : sujets soumis à délibération :

Décision modificative budgétaire n°1/2014, budget Commune (2014-10-01)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour » décide de prendre la décision modificative budgétaire n°1/2014 au Budget Commune ci-dessous détaillée :

<u>Article budgétaire/chapitre</u>	<u>Investissement</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>BP voté</u>	<u>251 969,00 €</u>	<u>251 969,00 €</u>
<u>041/21568</u>	<u>3 477,59 €</u>	-
<u>041/21534</u>	-	<u>3 477,59 €</u>
<u>Total après D.M</u>	<u>255 446,59 €</u>	<u>255 446,59 €</u>

Redevance assainissement collectif au 1/01/2015 (2014-10-02)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le tarif actuel de la redevance assainissement, à savoir :

- Abonnement : 40 €
- De 1 à 40 m³ : 0,40 €
- De 41 à 100 m³ : 0,55 €
- De 101 à 500 m³ : 0,60 €
- Au-delà de 500 m³ : 0,30 €/m³

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'arrêté du 6/08/2007 du ministère de l'intérieur relatif à la définition du calcul du plafond de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommées, fixe le montant maximal de l'abonnement à 40 % du coût du service pour une consommation de 120 m³.

M. le Maire a présenté aux élus plusieurs propositions tarifaires respectant ce seuil de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour » fixe comme suit le tarif de la redevance assainissement collectif, à compter du **1/01/2015** :

- abonnement annuel : **40 €**
- **0,50 €/m³**

Vente terrain à M. Mme BOURGINE (2014-10-03)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 4/07/2014 il a été décidé la vente d'une partie du terrain communal situé au lieu-dit « La Cassée » à M. et Mme Yves BOURGINE, au prix de 2€/m².

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de bornage du terrain à vendre réalisé par le Cabinet Loïc AUBAULT, géomètre à Vitré. La superficie du terrain à vendre représente 1 547m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour » accepte de vendre à M. Mme Yves BOURGINE, une superficie de 1 547m² provenant du terrain communal cadastré section ZA n° 153 situé au lieu-dit « La Cassée », au prix de 2€/m² et donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour ce dossier.

Contrat de travail à durée déterminée (2014-10-04)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération en date du 30/09/2013, il a été créé un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps non complet (12,17/35^{ème}) (service restauration, ménage, remplacement des agents titulaires, TAP).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la rémunération de l'agent en contrat à durée déterminée recruté sur cet emploi, à compter du 3/11/2014, sur la base du 6^{ème} échelon de l'échelle 3, à savoir l'indice brut 340, majoré 321.

Une déclaration de vacance d'emploi a été faite dans la bourse de l'emploi du CDG 53.

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour », décide de fixer la rémunération de l'agent recruté en Contrat à Durée Déterminée sur l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (12,17/35^{ème}), sur la base du 6^{ème} échelon de l'échelle 3 et donne délégation de signature à M. le Maire pour le contrat de travail à durée déterminée à compter du 3/11/2014.

Convention « prêt à usage de terrain » 2014-10-05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du terrain communal (1 547m²) exploité par M. ACARY Guy (EARL de la Grande Roche) au lieu-dit « La Cassée » va être vendu à M. BOURGINE.

En contrepartie M. ACARY ne souhaite pas d'indemnité mais qu'il lui soit retrouvé du terrain à exploiter en compensation. M. le Maire propose aux élus de prêter à titre de commodat (gratuitement) les terrains communaux ci-dessous désignés : parcelles ZA n°21, 126, 127 et 128.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour » accepte de conclure avec M. Guy ACARY (EARL La Grande Roche) une convention de prêt à usage de terrain, à compter du 1/10/2014, pour les terrains ci-dessus désignés, et donne délégation de signature à M. le Maire pour ce dossier.

Effacement des réseaux électriques (2014-10-06) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales de la rue Marie Moreau auront lieu en 2015 et il propose de solliciter le SDEGM afin qu'il soit proposé au prochain Comité de Choix les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de cette même rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 15 voix pour » demande au SDEGM de soumettre au prochain Comité de Choix les travaux d'effacement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de la rue Marie Moreau.

Partie 2 : sujets sans délibération

Projet effacement des réseaux rue Madame de Sévigné :

M. le Maire présente aux élus le projet d'effacement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public transmis par le SDEGM, pour une partie de la rue Madame de Sévigné.

Désignation et estimation des travaux	Participation de la commune	Prise en charge SDEGM
1 Réseau électrique (HT°)	31 200,00 €	72 800,00 €
2 Génie civil de télécommunication (TTC)	29 167,00 €	5 833,00 €
3 Eclairage public (HT)	26 250,00 €	8 750,00 €
4 Gaz (TTC)		
TOTAL GENERAL	86 617,00 €	87 383,00 €

Compte-rendu entrevue avec le directeur de « Ca coule de source » :

M. le Maire informe les élus qu'il sera décidé lors du prochain conseil d'administration de l'association « Ca coule de source » en novembre de l'adhésion ou non de la Commune de La Gravelle au centre de loisirs.

La capacité d'accueil pour la Commune serait de :

- le mercredi : 8 enfants de 3 à 6 ans et 12 enfants de 7 à 10 ans
- les vacances de février, de printemps et de la toussaint : 16 enfants de 3 à 6 ans et 12 enfants de 7 à 10 ans
- vacances d'été : 16 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 7 à 10 ans
- vacances de Noël : 6 enfants de 3 à 6 ans et 6 enfants de 7 à 10 ans.

La convention serait conclue pour 1 an et renouvelable, la contribution de la commune de La Gravelle s'élèverait à environ 17 026,40 €. Il va être réalisé un sondage auprès des parents de La Gravelle afin de connaître le nombre d'enfants susceptibles de fréquenter le centre de loisirs. Il y aurait un service de garderie avant et après le centre de loisirs ainsi qu'un service de restauration. Possibilité d'obtenir des subventions de la CAF. Mme MORICE a demandé si en Mairie il y avait un listing des enfants de la Commune de 3 à 10ans, il n'existe pas en Mairie ce type de document.

M. le Maire indique que les services de la PMI doivent venir voir les locaux.

Mare écologique :

M. le Maire signale aux élus que les travaux ont commencé, des arbres ont été abattu, les chèvres ont débroussaillé le terrain. Il sera mis à disposition de la Commune les copeaux obtenus lors du broyage du bois.

Mme MORICE signale qu'une réunion de chantier aura lieu le jeudi 9/10 à 14h30.

Fibre optique :

Les élus sont informés qu'il y a actuellement en cours route de St Pierre la Cour des travaux de mise en place de la fibre optique, ce qui permettra d'améliorer le débit internet.

Divers :

- Concernant les esquisses pour le projet d'aménagement du bourg, les bureaux d'études vont les réaliser pour la prochaine séance.
- Epicerie : M. le Maire a indiqué que le Cabinet LEBLANC devait adresser par mail un estimatif, rien n'était arrivé à 21h30 en Mairie. Le gérant de l'épicerie de St Poix a demandé si la Mairie disposait des bilans du commerce des 3 dernières années, ces données ne sont pas en Mairie.
- Zone des Pavés : M. le Maire indique qu'il n'y a pas de lot de commercialisé pour l'instant, il a été déposé par le Communauté de Communes une demande de permis de construire pour 2 ateliers relais.
- Environnement : Mme MORICE rappelle aux élus l'opération « vide jardins » qui aura lieu le 5 octobre à la CCPL à Loiron et le programme de cette journée. Mme MORICE informe les élus du projet d'agrandissement de la déchetterie de Port-Brillet et qu'une autorisation est obligatoire pour cet agrandissement. Les élus sont informés du projet de conteneurs semi enterrés pour le tri sélectif.
- M. le Maire indique aux élus qu'il va signer le 9/10/2014 un compromis de vente pour le lot n° 2 du lotissement La Cassée, la demande de permis de construire a été déposée.

- M. BODIN demande qu'une réunion soit organisée pour remettre en route l'association du Comité des Fêtes.
- M. le Maire informe les élus que c'est le Cabinet LEGENDRE qui va réaliser le levé topographique de la rue Marie Moreau et l'entreprise JAN pour le passage caméra dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales/usées.
- Les travaux d'enrobés au lot La Maison Neuve ont été réalisés.
- Une réunion pour le bulletin aura lieu le mercredi 29/10 à 20h30.
- Prochain conseil le vendredi 7 novembre à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h.

Rappel des délibérations :

2014-10-01 : Décision modificative budgétaire n°1/2014 Budget Commune

2014-10-02 : Tarif redevance assainissement collectif au 1/01/2015

2014-10-03 : Vente terrain à M. Mme BOURGINE

2014-10-04 : Contrat de travail à durée déterminée

2014-10-05 : Convention « prêt à usage de terrain »

2014-10-06 : Effacement des réseaux électriques

Signatures :

DEULOFEU Nicolas	FOUCHER Emilien	GEFFRARD Joseph
MORICE Claire	LOUVEL Frédéric	BODIN Thierry
LEMESLE Matthieu	BROSSARD Kévin	GERAULT Marc
PERCHARD Nicolas	SACAZE Catherine	LOUTELLIER Emilie
BEAUFILS Laurence	CHRETIEN Hervé ABSENT	PIEAU Christian